

**Numéro Activité  
Formation**  
11 95 01 28 695

**Lieu de Formation**  
Fondation  
Léonie Chaptal  
19 rue Jean Lurçat  
95200 SARCELLES  
[fondation@fondation-chaptal.fr](mailto:fondation@fondation-chaptal.fr)  
[www.fondationleoniechaptal.fr](http://www.fondationleoniechaptal.fr)

**Inscription**  
Secrétariat IFAS  
Tél: 01 39 90 58 45  
Fax: 01 39 94 83 74

**Références administratives**  
Certif info : **54913**  
RNCP : **4495**  
Formacode : **43436**  
Code Rome : **J1501**

**Éligible CPF Tous publics**  
**COPANEF n°2083**



## Fiche Formation DEAS – Cursus Partiel

### Listes 3 et 4

### Formation d'Aide-Soignant(e) Cursus Partiel

#### Sanction : Diplôme d'État d'Aide-Soignant(e) (DEAS)

#### Contexte législatif et règlementaire

La formation aide-soignante est légiférée par l'article D. 4391-1 du Code de la Santé Publique. L'exercice de la profession est légiféré par l'article R.4311-4 du Code de la santé publique.

#### Compétences visées

L'Aide-Soignant(e) travaille en équipe sous la responsabilité d'un(e) Infirmier(e). Il/elle participe à la prise en charge de l'adulte bien portant, malade ou handicapé dans différentes structures :

- En assurant des soins d'hygiène, d'alimentation, de confort et des activités d'animation,
- En participant à la surveillance de l'état de santé des personnes et à la prévention des maladies et des accidents,
- En assistant l'Infirmier(e) lors de la réalisation de soins infirmiers,
- En privilégiant l'aspect relationnel et éducatif de sa fonction auprès de l'adulte et de sa famille et/ou de son entourage.

L'Aide-Soignant(e) exerce sa profession en hôpital ou clinique, en Maison de retraite, en service de soins à domicile, en établissement de soins spécialisés permettant la prise en charge d'adultes handicapés ou atteints de maladies chroniques **au regard des 8 compétences suivantes** :

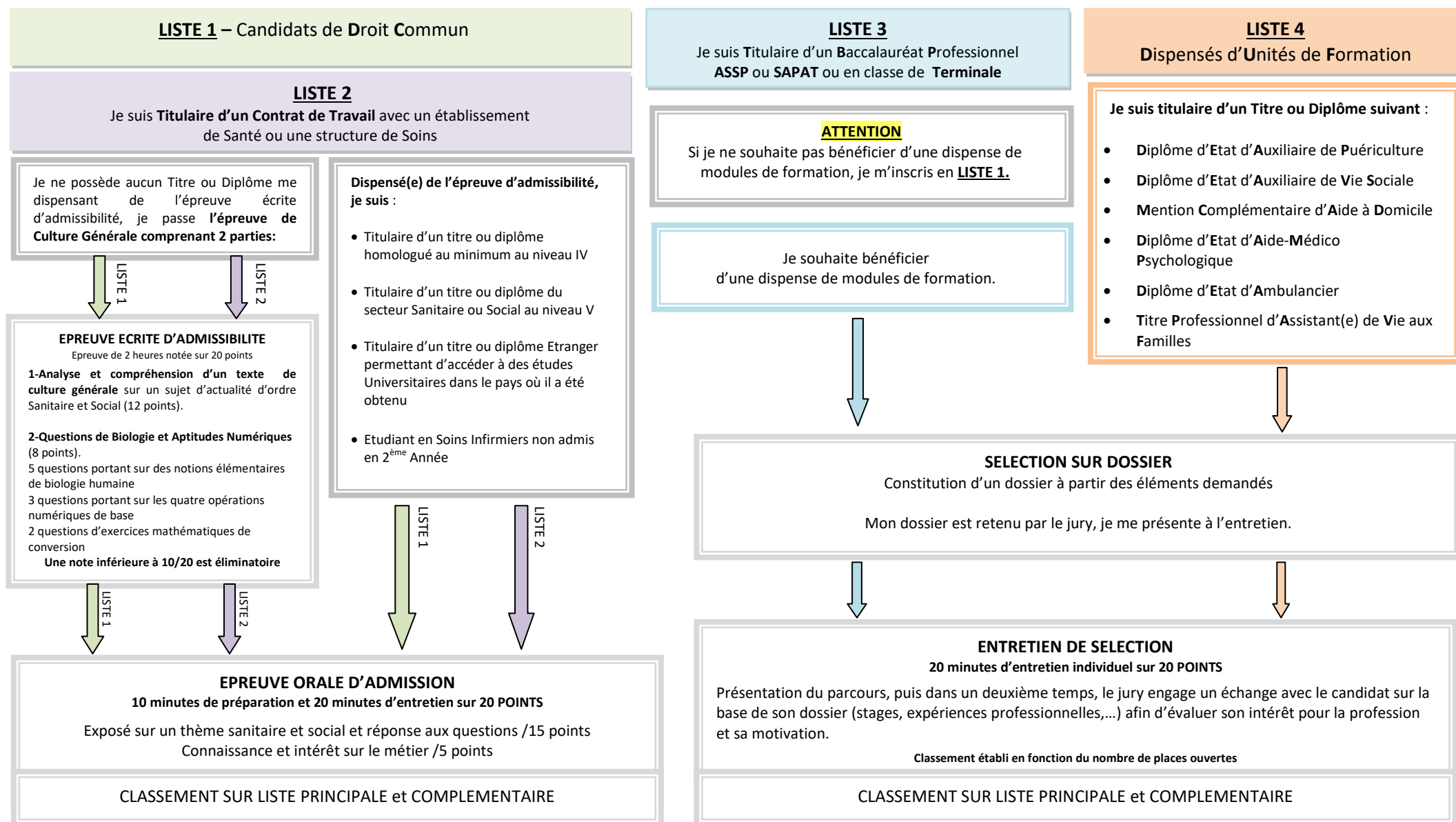
- Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie,
- Apprécier l'état clinique d'une personne,
- Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne,
- Utiliser des techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes,
- Établir une communication adaptée à la personne et à son entourage,
- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins,
- Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle.

#### Objectifs de la Formation

- Former des femmes et des hommes qui ont choisi d'exercer le métier d'aide-soignant,
- Accompagner les élèves se destinant de façon engagée au métier d'aide-soignant, dans l'acquisition des compétences professionnelles exigées pour l'exercice futur du métier dans les différents domaines d'activités,
- Éveiller, susciter et/ou développer auprès des élèves un état d'esprit de sollicitude, d'investissement et de recherche de progression continue dans l'exercice de leur futur métier.

# MODALITES D'INSCRIPTION AU CONCOURS POUR L'ENTREE EN INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

Formation 10 mois - Être âgé(e) d'au moins 17 ans à la date d'entrée en Formation



<p><b>Contenu et durée</b></p>	<p><b>Contenu de la Formation et durée</b></p> <p><i>La rentrée a lieu la première semaine de septembre. La durée de la formation est variable en fonction des pré-acquis du candidat (titre, diplôme ou VAE) :</i></p> <p>Validation des acquis de l'expérience (VAE) : Les candidats vont valider les compétences professionnelles qui leur manquent pour obtenir le DEAS. Ils suivent les modules et les stages correspondants.</p> <p><b>Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale (D.E.A.V.S.) ou mention complémentaire aide à domicile (MCAD)</b>, les candidats doivent suivre et valider les modules 2, 3, 6, 8 et les stages correspondants.</p> <p><b>Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (D.E.A.P.)</b> : les candidats doivent suivre et valider les modules 1, 3 et les stages correspondants.</p> <p><b>Auxiliaire Médico Psychologique (D.E.A.M.P.)</b> : les candidats doivent suivre et valider les modules 2, 3, 6 et les stages correspondants.</p> <p><b>Titre Professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles(T.P.A.V.F)</b> : les candidats doivent suivre et valider les modules 2, 3, 6, 7 et 8 et les stages correspondants.</p> <p><b>Les personnes titulaires du baccalauréat professionnel "accompagnement, soins, services à la personne"</b> doivent suivre les modules de formation 2, 3 et 5 et effectuer douze semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social.</p> <p><b>Les personnes titulaires du baccalauréat "services aux personnes et aux territoires"</b> doivent suivre les modules de formation 2, 3, 5 et 6 et effectuer quatorze semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social.</p>
<p><b>Modalités pédagogiques</b></p>	<p><b>Méthodes pédagogiques</b></p> <p>Les méthodes pédagogiques sont variées et adaptées aux différents enseignements. Ces méthodes classiques et innovantes font parties du dispositif concourant à l'aide à la réussite de l'élève.</p> <p><b>Méthodes classiques</b> : Cours magistraux - Travaux dirigés - Travaux pratiques</p> <p><b>Méthodes innovantes</b> : Analyse de Pratiques -Jeux de rôle -Simulation</p> <p>L'apprentissage avec les autres permet à l'élève de potentialiser ses apprentissages, d'en activer de nouveaux, d'apprendre à travailler en équipe, à collaborer avec ses pairs et de développer des valeurs de tolérance, de solidarité, de respect.</p> <p><b>Suivi pédagogique</b> : Chaque élève bénéficie d'un suivi pédagogique par un formateur référent qui l'accompagne tout au long de sa formation. Au-delà de l'établissement d'une relation de confiance, le suivi permet d'avoir avec l'élève un temps d'échange pour qu'il puisse se situer dans la formation et progresser dans ses acquisitions professionnelles.</p>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p><b>Les différents niveaux d'évaluation et de contrôle</b></p> <p>L'évaluation des modules comprend des écrits, des oraux et des mises en situations professionnelles sur les lieux de stage ou en institut.</p> <p>Pour valider un module, une note de 10/20 est nécessaire.</p> <p>L'évaluation des compétences en stage se fait selon une grille officielle. En fin de formation, un bilan des compétences est effectué. Une note de 10/20 est nécessaire pour valider une compétence. Les candidats sont déclarés reçus au D.E.A.S s'ils ont validé toutes les unités de compétences professionnelles.</p> <p>Le suivi de la présence de l'élève est effectif.</p>
<p><b>Les dates de concours</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ouverture des inscriptions : Lundi 27 Novembre 2017</li> <li>○ Clôture des inscriptions : Vendredi 26 Janvier 2018</li> <li>○ Sélection sur dossier : Lundi 29 Janvier 2018</li> <li>○ Épreuves d'Admission : Mercredi 21 Février 2018</li> <li>○ Résultats Admission : Jeudi 22 Mars 2018</li> </ul> <p style="text-align: center;">Pré-rentrée : Vendredi 31 août 2018 Date d'entrée en Formation : Lundi 3 Septembre 2018</p>